



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20220928-2022-142-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 10/10/2022

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLIE LE 10 OCT. 2022



N°2022- 142

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 28 DEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le mercredi 28 septembre à vingt heures quarante minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 22 septembre de la même année s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Supplémentaire au Budget Primitif 2022– Budget Ville

**Rapporteure** : Mme AMAR

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service travaux des assemblées

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **Adjoint(e)s au Maire,**

M.VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, **Conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, **Conseiller(e)s Municipales / Municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. DUVAUDIER (donne pouvoir à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme PARLOUAR (donne pouvoir à Mme DUVERGER), M. DONATIEN (donne pouvoir à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne pouvoir à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne pouvoir à M. GOUPIL), M. SOLARO (donne pouvoir à Mme. ADOMO), M. FAUTRE (donne pouvoir à M SUDRE), M. LURIER.

**Secrétaire de séance** : Mme SAILLAND

Nombre de membres en exercice :49

Nombre de membres présent(e)s :41

Nombre de procurations :7

Nombre de votant(e)s :48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Direction des Finances  
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2022

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** l'Instruction M 14 sur la comptabilité des communes ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1996 relative aux modalités de vote du budget selon la nouvelle nomenclature M 14 à compter du 1er janvier 1997 par laquelle le Conseil a décidé de voter le budget communal par nature pour ses deux sections ;

**Vu** la délibération n°2022-001 du conseil municipal du 02 février 2022 adoptant le Budget Primitif 2022 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 20 septembre 2022 ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance en date du 21 septembre 2022 ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2022 ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2022 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 20 septembre 2022 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2022.

**Considérant** l'obligation de reprise des résultats antérieurs et des reports et la nécessité d'ajuster certains crédits et d'inscrire des crédits supplémentaires.

après en avoir délibéré à l'unanimité

**ARTICLE 1 : DECIDE** de voter « en entier » le budget supplémentaire, et non chapitre par chapitre.

après en avoir délibéré, à la majorité,

40 votes pour dont 6 procurations (M. DUVAUDIER, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, M. RIBEIRO, M. SUDRE mandataire de M FAUTRE)

6 votes contre : : Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. MAILLER et M. SY

2 abstentions, dont 1 procuration, Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO,

**ARTICLE 2 : D'ADOPTER** le budget supplémentaire postérieur au Budget Primitif 2022 arrêté en équilibre à 7 757 394.38€ en section de fonctionnement, et à 33 095 959.89€ en section d'investissement.

Les différents mouvements budgétaires sont détaillés ci-après :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses €	Recettes €
011	Charges à caractère général	1 963 491.18	0
012	Charges de personnel	520 000.00	0
014	Atténuations de produits	0	0
65	Autres charges de gestion courantes	85 314.34	0
66	Charges financières	0	0
67	Charges exceptionnelles	143 693.40	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600 000.00	148 499.96
023	Virement à la section investissement	1 444 895.46	0
70	Produits des services, domaine et ventes	0	56 108.00
73	Impôts et taxes	0	496 080.00
74	Dotations, subventions et participations	0	175 429.52
75	Autres produits de gestion courante	0	48 350.00
77	Produits exceptionnels	0	276 455.80
002	Résultat reporté	0	6 556 471.10
	<b>Total</b>	<b>7 757 394.38</b>	<b>7 757 394.38</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses €	Recettes €
	Reports d'investissement 2021	10 333 269.07	12 173 281.26
10	Dotations, fonds divers et réserve	102 588.17	-343 486.48
16	Emprunts et dettes assimilés	2 630 000.00	-14 125 053.24
20	Immobilisations corporelles	355 000.00	0
204	Subventions d'équipement (versées)	0	0
21	Immobilisations corporelles	20 746 602.69	1 910 000.00
23	Immobilisations en cours	-1 200 000.00	0
	Opérations d'équipement	-320 000.00	0
27	Autres immobilisations financières	0	23 383 080.61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 499.96	3 600 000.00
001	Reprise du résultat 2020	0	7 659 540.38
13	Subventions d'investissement (reçues)	300 000.00	2 015 115.90
021	Virement de la section de fonctionnement	0	1 444 895.46
024	Produits de cession d'immobilisation	0	-4 621 414.00
	<b>Total</b>	<b>33 095 959.89</b>	<b>33 095 959.89</b>

**ARTICLE 3 : DÉCIDE** du versement d'une subvention de 70 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Champigny sur marne.

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller Régional d'Île-de-France